

Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes

Extraits du schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes,
Version définitive 16 juin 2006

« Ce schéma a l'ambition de tracer une vision à quinze ou vingt ans de l'avenir du massif, référence pour les prochains programmes de développement de la montagne (fonds communautaires, convention interrégionale de massif). »

Titre I : Le plus dynamique des massifs français (un état des lieux qui permet de mieux préciser les éléments fondant l'identité du massif alpin.)

Chapitre 2 : Le territoire du massif alpin : des paysages variés et des espaces naturels remarquables

2 - Qualité des espaces naturels

■ Les espaces naturels « ordinaires »

Page 28

Au-delà des espaces protégés, les autres espaces naturels font aussi le paysage du massif alpin. Secteurs agricoles, **espaces forestiers**, zones de collines et de coteaux, rivières et zones humides, ripisylves et corridors écologiques donnent au massif alpin toute son originalité à toutes les altitudes. Parmi eux, les espaces forestiers jouent un grand rôle paysager en moyenne montagne sur un vaste arc de cercle du sud des Alpes-Maritimes aux rives du lac Léman avec des échappées dans les grandes vallées de la Durance et des Alpes du nord. Si ces paysages n'ont pas l'originalité de ceux de pleine nature de la haute montagne, ils sont fortement liés à l'activité humaine, c'est à dire à des savoir-faire particuliers, une culture montagnarde associée à des valeurs d'usage qui sont celles de la douceur de vivre, de la qualité des produits du terroir et de l'authenticité.

Ce patrimoine est aussi culturel, comprenant des ensembles bâtis historiques (villages, forts, chapelles), des réseaux de chemins et de sentiers, une architecture rurale (fontaines, lavoirs, ponts, oratoires) qui traduisent une histoire et portent une identité. Ces environnements de qualité constituent un puissant facteur d'attractivité pour les habitants et les entreprises.

Ce patrimoine exceptionnel subit toutefois de nombreuses pressions et dégradations dont il faut prendre conscience.

L'agriculture est fragile. Ses produits sont de plus en plus concurrencés par ceux des grandes régions agricoles, voire de l'étranger. **La forêt est mal entretenue et soumise à des incendies répétés.[...]**

4 - Richesses de la forêt alpine

Page 30

La forêt représente sur l'ensemble du massif 1,7 millions d'hectares, soit 41 % de la superficie du massif alpin. Elle constitue à la fois un cadre de vie de qualité, une source d'économie et d'emplois, une protection contre les risques naturels et un lieu privilégié de loisirs et de tourisme.

Face à l'accroissement de l'effet de serre, la forêt est un milieu d'intérêt majeur pour la fixation du carbone. Elle assure des services non marchands d'intérêt public et abrite de nombreuses espèces animales et végétales. Elle garantit la biodiversité. La loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt dit que « sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales ».

Une quinzaine de chartes forestières ont été élaborées dans le massif alpin et un réseau d'échanges s'est constitué. 37 % du massif alpin est couvert par une charte ou un projet de charte. La moitié des contrats de pays et des contrats de développement sur le massif des Alpes possèdent des chartes forestières sur leur territoire.

Composante essentielle du cadre de vie, fixatrice de CO₂, protectrice de la biodiversité, la forêt alpine joue un rôle essentiel dans l'environnement du massif dont elle construit les paysages et protège l'environnement. Sa faible valeur marchande, résultats d'une filière trop longtemps délaissée, pourra avoir de sévères conséquences sur le développement de cet espace.

Chapitre 6 : Les grands secteurs d'activité

1 - Une agriculture et une activité forestière dynamiques

Page 65

L'agriculture et la forêt jouent de multiples rôles en zone de montagne. Au-delà de leurs aspects productifs, elles participent à la construction du paysage, au développement des activités touristiques et au maintien de la biodiversité. Elles contribuent à l'entretien et à la préservation des espaces non construits.

La forêt

Page 65

La forêt représente également une ressource économique encore peu exploitée, mais susceptible de participer activement à la création d'entreprises et d'emplois. Les emplois de la forêt sont évalués à 2000. La filière bois énergie et l'utilisation du bois alpin dans la construction peuvent répondre à la crise de l'énergie et à la demande d'un habitat bioclimatique.

Malgré ces potentialités, la forêt alpine est en effet mal valorisée. Fortement soumise aux risques d'incendie, notamment dans le sud du massif, peu prise en compte dans les schémas de développement, car ne relevant pas toujours de l'économie marchande, mal perçue dans son rôle dans la régulation des risques naturels liés à l'eau, économiquement mal exploitée, la forêt alpine sert de cadre à la préparation d'un schéma stratégique pour bâtir une politique forestière à l'échelle du massif, articulé avec les politiques de développement et les programmes européens et nationaux. Quatre thématiques font l'objet de travaux ¹⁷ : le cadre de vie (milieu rural, risque, paysage, tourisme, urbanisme), la forêt source de produits d'avenir (énergie, bois d'oeuvre), l'habitat (moderne et bioclimatique), la prospective (enjeux partagés, projets interrégionaux et transfrontaliers). Le schéma stratégique forestier doit être achevé fin 2006. Il propose de développer, à partir de la ressource en bois, un habitat moderne et bioclimatique et de mettre en place une démarche de commercialisation à partir du concept « bois des Alpes ».

La forêt ne joue pas qu'un simple rôle environnemental, au demeurant indispensable. Elle constitue une ressource économique majeure encore mal exploitée. L'aval de la filière (scieries, première transformation, industries locales du bois...) représente déjà une activité économique notable. L'utilisation du bois alpin dans la construction est encore insuffisante, alors qu'une forte demande potentielle s'exprime pour l'utilisation du bois dans les constructions individuelles et collectives. La norme HQE peut faciliter un débouché pour cette ressource renouvelable qui pourrait tout à fait concurrencer les bois étrangers.

Le marché du bois-énergie représente également un débouché à organiser en structurant l'approvisionnement et en promouvant la filière locale, dans le cadre de projets rassemblant tous les acteurs de la filière sur des objectifs partagés. Une articulation est à construire entre les besoins de la

consommation locale et une demande industrielle à analyser dans le cadre des enjeux énergétiques internationaux.

17 Quelle place pour la forêt de demain au sein des territoires alpins ? -Schéma stratégique forestier du massif des alpes - Unions régionales des associations des communes forestières Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur- 2005.

Titre II : Les enjeux du massif alpin à l'horizon 2020 *(Les enjeux du massif à moyen terme.)*

Chapitre 1 : Garantir dans la durée la qualité des ressources naturelles et patrimoniales

1 - Préserver la qualité de l'espace

Page 93

Les Alpes offrent une grande diversité d'espaces présentant des caractéristiques et des enjeux bien différenciés :

Les espaces naturels

L'enjeu majeur est de conserver aux Alpes françaises leur rôle de composante majeure du patrimoine mondial consacré par la Convention Alpine.

Ces espaces naturels sont à reclasser en fonction de leur valeur, appelant des réponses et des procédures adaptées :

- Les espaces à haute valeur environnementale nécessitent des mesures de protection qui relèvent pour une partie de l'Etat (parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de biotope, sites NATURA 2000). [...]

- D'autres espaces naturels de grande qualité environnementale, plus fortement intégrés dans des démarches d'aménagement de territoire, bénéficient de mesures de gestion contractuelles, notamment dans le cadre des parcs naturels régionaux. [...]

- Les grands lacs naturels ou artificiels [...]

- Les autres composantes de l'espace alpin constituent le patrimoine naturel et rural de proximité et participent aussi à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire. Ils jouent également un rôle dans la préservation de la biodiversité. L'enjeu essentiel pour les Alpes s'axe sur ces espaces sur lesquels on ne dispose ni de politique ni d'outils particuliers.

Cette gestion d'espaces naturels et ruraux mérite une attention particulière dans le cadre des démarches locales de planification et d'urbanisme et de démarches de gestion concertée entre collectivités, agriculture **et forêt** sur les enjeux de ces espaces.

Les paysages nécessitent aussi une attention particulière. Leur qualité, leur valeur et leur diversité sont mondialement reconnues. Ressources non délocalisables et fragiles, les paysages constituent un emblème et un facteur puissant d'attractivité, Cette dimension devra être prise en compte en amont de toute réflexion sur l'aménagement du territoire alpin.

3 - Prévenir les risques naturels

Page 96

La montagne de façon générale et les Alpes, en particulier, se distinguent par la faible disponibilité de zones aménageables, utilisables pour la construction, les activités économiques, ou les infrastructures. Les pentes, l'altitude, l'accessibilité, constituent autant de limites naturelles incontournables. Les risques

naturels rajoutent une nouvelle contrainte, plus aléatoire, qui justifie une approche particulière et des politiques spécifiques.

Ces risques naturels sont pour l'essentiel constitués par les glissements de terrain, les avalanches, les inondations ou encore les incendies pour la partie la plus méridionale du massif. L'enjeu prioritaire est ici celui de la protection et de la sécurisation des zones habitées, des accès, des espaces utilisés à des fins économiques.

L'élimination totale du risque n'est pas imaginable en zone de montagne. Elle reviendrait à neutraliser une très grande partie du territoire ou à créer des ouvrages de protection qui sont hors des capacités financières des collectivités publiques.

C'est donc une politique de gestion intégrée des risques, associant sur un même territoire prévention, prévision et gestion des crises, qu'il faut mettre en place, nécessitant notamment :

- De développer la connaissance et l'évaluation des risques naturels en renforçant les outils d'expertise, en soutenant des programmes d'études, de recherche et de formation des acteurs.
- De prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme et comme paramètres de l'aménagement du territoire, notamment à l'échelle du pays.
- De maintenir et de renforcer les actions de prévention des risques. **La pérennisation de l'exploitation agricole, la gestion de la forêt**, l'entretien des cours d'eau, le bon entretien en général des ouvrages de protection, sont autant de facteurs limitatifs.
- De créer une véritable culture du risque, reposant entre autre sur l'information et la sensibilisation du public, des usagers de la montagne, pour en faire ainsi des acteurs de la prévention.
- De mettre en œuvre des systèmes de prévision d'alerte, d'information, des plans de secours et de sauvegarde permettant de limiter l'impact des événements, tout particulièrement le risque humain.
- De créer, lorsque cela est indispensable, les équipements de protection nécessaires et de prescrire des règles de construction adaptées.

4 - Associer les acteurs économiques à la gestion des ressources

Page 96

La gestion des ressources naturelles, et de l'espace en tout premier lieu, est indissociable du devenir des activités agricoles et forestières. **La qualité des paysages, la prévention des risques naturels, l'accessibilité des grands espaces, relèvent aujourd'hui essentiellement des activités agricoles et forestières.** D'une certaine manière, elles en constituent un sous-produit. Les valeurs s'inversent. Les services rendus, la production immatérielle, les effets économiques induits, l'emportent en terme de « plus value collective » sur les productions physiques et sur les emplois directement créés ou maintenus. **Les politiques conduites en matière agricole et forestière vont être déterminantes pour le massif alpin.**

La préoccupation sera alors d'accompagner les entreprises concernées vers d'autres approches, d'autres productions, y compris de services, et aussi d'autres modes de rémunération.

La gestion de l'environnement peut aussi constituer une opportunité pour l'emploi dans le massif alpin. Des filières sont à organiser, des métiers à définir et des formations à mettre en place.

Chapitre 2 : Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif

3 - Valoriser la forêt

Page 102

La forêt couvre 40 % de la superficie du massif. Les activités forestières participent amplement aux grands enjeux de gestion du territoire alpin.

La forêt en effet :

- constitue un élément fort des paysages,
- contribue au maintien de la biodiversité,
- participe à la prévention des risques naturels (glissements de terrain, avalanches),

- enrichit et diversifie l'offre touristique.

Par sa multifonctionnalité, l'exploitation de la forêt doit désormais être intégrée dans la politique de développement durable du massif.

Elle représente également un potentiel économique aujourd'hui peu valorisé. Son exploitation et les activités en aval peuvent être sources d'activité et d'emploi non négligeables dans les zones de montagne.

Deux grands domaines de valorisation économique du bois sont à explorer :

- L'habitat : dans un territoire sur lequel le rythme de construction est soutenu, la généralisation de l'utilisation du bois peut constituer un marché porteur.

- L'énergie : la limitation des émissions de gaz à effet de serre (mise en œuvre du protocole de Kyoto) comme le renchérissement très probable du coût des énergies fossiles dans les années à venir ouvrent de nouvelles perspectives aux énergies renouvelables, dont le bois.

Trois enjeux majeurs s'attachent à cette valorisation économique de la forêt :

- La création d'une véritable offre de bois des Alpes, notamment par une organisation de l'ensemble de la filière, permettant une « relocalisation » de l'économie forestière. A défaut, ces nouveaux marchés profiteront aux bois d'origines concurrentes. Des coopérations sont à construire avec la partie italienne du massif ainsi qu'avec le Massif

Central qui partage avec les Alpes des enjeux comparables.

- Le développement du marché local et régional, en faisant du territoire des Alpes un territoire de démonstration pour la construction bois et l'utilisation du bois énergie. Cette orientation s'inscrit également en cohérence avec les impératifs du développement durable. Le bois offre en effet une solution pérenne du stockage du carbone et un excellent bilan énergétique.

- L'insertion des problématiques forestières dans les problématiques générales de gestion de l'espace et de développement territorial. C'est l'esprit des chartes forestières qui pourrait se rapprocher des sites pilotes d'agriculture durable évoqués ci-dessus.

4 - Moderniser les activités industrielles

Page 103

Le massif est confronté depuis plusieurs décennies au retrait des industries lourdes des vallées.

Toutefois quelques établissements restructurés et modernisés participent encore de manière significative à l'économie de certaines vallées. Il s'ouvre aujourd'hui résolument vers des activités de pointe à forte valeur ajoutée. L'emploi industriel s'est rétracté dans le massif alpin, suivant la tendance générale au niveau national. En 1999, l'emploi industriel représente cependant 19,3 % de la population active.

Une industrie modernisée intégrant des technologies avancées est déjà bien présente dans certaines vallées : Grenoble, Grésivaudan. La partie sud est moins directement concernée, ce type d'activité étant plutôt localisé dans l'aire Marseille-Aix en Provence et la région niçoise.

Le développement industriel et technologique relèvera pour une grande part de la politique des pôles de compétitivité qui associent les industriels concernés, les établissements d'enseignement supérieur et recherche et les grandes collectivités territoriales.

Le massif est directement partie prenante dans certains pôles (énergies renouvelables par exemple) et doit y prendre toute sa place. Il peut aussi, en dehors du strict périmètre des pôles, bénéficier d'effets d'entraînement (diffusion technologique, essaimage, sous-traitance).

Le massif devra être impliqué dans ces pôles qui permettent de favoriser la diffusion de nouvelles technologies au bénéfice à la fois des zones urbaines et des espaces montagnards, notamment dans les domaines de l'énergie renouvelable (pôle « ENERRDIS » en Rhône-Alpes et pôle « énergie non génératrice de gaz à effet de serre » en Provence-Alpes-Côte d'Azur), de l'industrie des équipements de sport et de loisirs (pôle Sporaltec) et du pôle « parfums, arômes, saveurs et senteurs » qui associe les deux régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Très prioritairement orientés vers les agglomérations, les pôles de compétitivité doivent également profiter aux autres secteurs, en particulier aux entreprises du massif. Il en va de même avec d'autres initiatives comme le cluster « industries de la montagne ».

Au-delà de cette nécessaire participation aux mutations technologiques, la volonté de maintenir dans les Alpes un tissu industriel répond à une nécessité de diversification des activités et de développement de territoires dont la vocation touristique est moins affirmée.

Plusieurs enjeux complémentaires sont à relever en matière industrielle :

- La valorisation industrielle par la transformation des ressources propres du territoire concerne tout particulièrement :

. Les industries agroalimentaires pour lesquelles l'origine ou la marque « Alpes » représentent un atout précieux

. L'industrie des parfums, la cosmétique.

. La transformation du bois et les activités liées au bois.

. Les activités liées aux sports, au tourisme, à la montagne (ingénierie, industrie, services). Elles représentent aussi une filière en voie d'organisation et de consolidation. Les activités du bâtiment en confortent les savoir-faire traditionnels.

Chapitre 3 : organiser et structurer le territoire

3 - Initier et soutenir les réseaux d'acteurs

Page 111

Dans la structuration d'un territoire, c'est la partie la moins visible, mais en prospective, une des plus stratégiques.

La force d'un territoire - aujourd'hui et encore plus demain - est sa capacité à faire travailler ensemble les opérateurs d'univers différents – acteurs privés et publics - enseignants, chercheurs, chefs d'entreprises. Ce décloisonnement et cette mutualisation d'expertises, de connaissances, d'informations, contribuent à une « intelligence collective » propice aux initiatives, à l'émergence et à la réussite de projets.

Fondement dans le domaine économique des clusters ou des districts industriels, c'est le principe même des « pôles de compétitivité ». Cette dimension ne peut pas être absente d'une politique de massif. Sur des thématiques qui lui sont propres (l'agriculture de montagne, **la valorisation de la forêt**, la gestion des espaces naturels de montagne, les formes d'activités adaptées comme la pluriactivité, ses spécificités industrielles), le massif relèvera les défis qu'il affronte s'il parvient à mobiliser et diffuser les connaissances, les savoir-faire, l'innovation, et à faire progresser collectivement l'expertise. Dans ces différents domaines, il conviendra en particulier de favoriser l'émergence et la consolidation de réseaux associant recherche, appui au développement et expérimentation.

Le réseau alpin des espaces protégés illustre bien la plus-value de telles démarches.

L'organisation et la vitalité des réseaux d'acteurs peuvent donner sens et reconnaissance au territoire alpin français. Le Comité de Massif, par la diversité géographique et professionnelle de ses membres, en constitue une première amorce.

Chapitre 4 : Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational

2 - Créer une dynamique transfrontalière

La valorisation des potentialités communes et la gestion de l'espace.

Page 115

Les thèmes prioritaires de coopération à conforter et à initier se retrouvent dans les rubriques suivantes :

- Le tourisme et le patrimoine. Des initiatives comme la « Via Alpina », les Sentinelles des Alpes, la Route de l'art contemporain, constituent des expériences prometteuses.

- Les **systèmes productifs liés notamment aux filières territoriales dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt**, ou encore de l'artisanat de production ou du bâtiment.
- Le service aux personnes : santé, petite enfance, desserte des zones excentrées.
- La connaissance : enseignement, recherche, innovations technologiques.
- Le marché du travail, les ressources humaines, la formation, le statut de la pluriactivité.
- La prévention et la gestion des risques naturels.

De la même manière que cela a été évoqué pour la structuration du territoire sur les Alpes françaises, la mise en place de réseaux transfrontaliers d'acteurs facilitant la mutualisation des expertises et des projets permettrait d'avancer significativement et de dépasser les coopérations ponctuelles majoritairement observées jusqu'ici.

Les centres de compétence du massif dont un premier repérage a déjà été réalisé, doivent être mobilisés et mis en réseau. Des alliances sont à rechercher avec les centres extérieurs au massif.

Les projets pourraient également être reliés entre eux dans des clusters.

Une nouvelle étape dans la construction du territoire transfrontalier pourrait être franchie à l'occasion du prochain programme INTERREG.

3 - Contribuer à un développement harmonieux de l'Espace Alpin

Page 117

Pour la période 2007/2013, la Commission Européenne propose de centrer la coopération transnationale sur quelques grandes thématiques :

- la gestion de l'eau,
- l'accessibilité,
- la prévention des risques,
- la création de réseaux spécifiques et technologiques.

Les réflexions en cours, plus dédiées à l'Espace Alpin, font ressortir quelques autres domaines souhaitables de coopération, adaptés aux mutations actuelles des Alpes, tels que :

- les mutations des stations touristiques fragilisées,
- le caractère durable du développement des grandes stations,
- la gestion de la « résidentialisation » des montagnes.
- **les stratégies de développement pour une agriculture et forêt durables qui produit,**
- entretien et protège face à la mondialisation et la libéralisation de la PAC.

Vers la définition et la mise en oeuvre des futurs programmes de massif

Document annexe au schéma interrégional de massif
Recommandations du Comité de Massif

Chapitre 1 : La Convention Interrégionale de Massif (CIMA)

Page 4

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 (loi DTR) indique que «les conventions interrégionales de massif » traduisent les priorités de l'Etat en faveur du développement économique, social et culturel des différents massifs de montagne. Elles prévoient les mesures mises en oeuvre dans cet objectif par l'Etat, les Régions et, le cas échéant, d'autres collectivités territoriales compte tenu des orientations des schémas stratégiques.

La CIMA se présente comme un levier privilégié de la mise en oeuvre des orientations préconisées par le Schéma Stratégique de Massif. Mais elle ne constitue qu'une partie des moyens financiers mobilisables. D'autres relèvent des politiques de l'Etat, des politiques régionales et départementales, des contrats de projet, des fonds structurels européens.

1 – La Convention actuelle (2000-2006)

Page 4

Les moyens financiers, disponibles au titre de la CIMA., s'élèvent à 85 millions d'euros, hors travaux routiers, abondés à hauteur de 50 % par l'Etat et de l'ordre de 25 % par chacune des deux régions Rhône-Alpes et PACA.

[...]

A défaut de pouvoir s'appuyer sur un cadre stratégique, la CIMA a identifié des thématiques, traduisant des problématiques spécifiques à la montagne.

Quinze mesures ont ainsi été retenues pouvant se regrouper autour de sept thématiques :

- le développement touristique : (25,5 % du total)
- la pluriactivité, le service à la personne : (11 %)
- le développement agricole : (13 %)
- la forêt : (10 %)
- la maîtrise des risques naturels : (20,5 %)
- les actions en faveur du patrimoine naturel, culturel, bâti : (18 %)
- la coopération transfrontalière : (1,2 %)

Les trois principales thématiques sont donc : le développement touristique, la maîtrise des risques naturels et les actions en faveur du patrimoine. Elles mobilisent à elles trois les deux tiers des moyens financiers.

2 – La préparation de la nouvelle Convention 2007-2013

Page 5

La CIMA prendra appui sur le présent schéma stratégique qui aura permis de vérifier, au travers de la consultation des départements puis de l'approbation par les conseils régionaux, une convergence des grandes collectivités de massif et des organismes socioprofessionnels sur les axes prioritaires sur lesquels pourra s'établir la contractualisation.

Chapitre 3 : Trois priorités pour le massif à l'horizon 2013 et deux leviers pour impulser un développement durable

1 - Trois priorités pour le massif des Alpes

1.1. Promouvoir un développement durable du massif

C - Favoriser le développement endogène des zones de montagne en s'appuyant sur la micro-entreprise

Page 14

Le Comité de Massif estime que certaines activités spécifiques du massif alpin pourraient donner lieu à des créations de micro-entreprises économiquement rentables et socialement utiles :

- en matière touristique, dans le tourisme de découverte, l'accompagnement, la pratique de la randonnée, le tourisme culturel et patrimonial, il existe des opportunités qui n'ont pas toutes été explorées pour créer de petites entreprises.
- en matière de commerce et d'artisanat, de vente de produits du terroir, de petits commerces polyvalents de proximité, d'artisanat d'art, il existe une forte demande qui exige une personnalisation de l'offre et des relations de proximité avec la demande.
- en matière agricole, il existe des ouvertures dans la diversification des activités sur des « niches » de qualité.
- en matière de pastoralisme dans le cadre de « maisons de l'alpage », des emplois pourraient être créés.
- **en matière de forêt, et de transformation du bois, il existe un véritable potentiel d'emplois endogènes identifiés dans le cadre du schéma stratégique forestier du massif des Alpes.**

D - Renforcer les relations avec les régions voisines de Suisse et d'Italie

Page 16

...Ces priorités ne signifient pas que d'autres secteurs qui participent activement au développement du massif ne fassent pas l'objet d'une attention soutenue. **La valorisation des filières agricoles et forestières**, l'encouragement aux démarches de valorisation sur place des filières de production (lait cru, viticulture, arboriculture), le soutien aux pôles de compétitivité et d'excellence rurale, le renforcement de l'offre d'enseignement supérieur conditionnent pleinement l'avenir du massif.

E - renforcer l'agriculture et la forêt alpines comme activités durables créant des produits, des services, de l'environnement et de l'entretien du territoire.

Page 16

Une agriculture à haute valeur environnementale, par sa multifonctionnalité, a toute sa place dans une politique de développement durable des Alpes. Pour assurer leurs fonctions d'attractivité du territoire, de gestion des ressources naturelles riches et fragiles et de production économique, **l'agriculture et la forêt doivent développer des stratégies de différenciation en s'appuyant sur leurs atouts.**

Le pastoralisme dans les espaces alpins tient une place particulière en terme d'occupation et d'entretien des territoires montagnards. C'est également une activité économique structurante. A ce titre, elle devra faire l'objet d'accompagnements spécifiques.

Pour valoriser les atouts de l'agriculture alpine, le Comité de Massif propose de mobiliser des moyens transversaux permettant de développer, de la production jusqu'au marché, une démarche de valorisation qui s'appuie sur les éléments originaux et différenciateurs des filières de production alpine, à travers un pôle structurant. L'enjeu est de consolider ces filières en véritables systèmes productifs locaux pour leur permettre de conserver leur place dans un marché régional et national de plus en plus concurrentiel.

L'objectif est de rassembler et organiser les moyens complémentaires pour **donner à l'agriculture et à la forêt la capacité à construire un économie dynamique basée sur des produits différenciés et qui**

maintient de l'emploi et de l'activité dans les vallées et répond aux trois enjeux de l'entretien des espaces, de gestion de l'environnement remarquable et d'attractivité du territoire.

Cette structuration permet de mobiliser les moyens pour converger vers ces objectifs, de la production jusqu'au marché. Elle est déclinée sur chacune des filières d'excellence de produits associés au territoire des Alpes, le plus souvent à travers des signes de qualité (les fromages au lait cru, l'arboriculture, la viticulture, la forêt, les plantes à parfum).

Les moyens qu'elle permet d'organiser et de mobiliser concernent : l'adaptation des ateliers, les méthodes de production et les démarches de qualité, le positionnement et la communication sur les marchés, l'innovation dans les formes de commercialisation, la recherche développement et le transfert des connaissances.

Enfin, une réflexion sur la valorisation du marché local permettrait de **doter le massif d'une politique de diversification de l'agriculture et de la forêt vers de nouveaux produits et de nouveaux services, pour profiter des opportunités liées au tourisme et au développement urbain.**

Pour ces secteurs, la recherche, l'innovation et l'organisation de réseaux sont des conditions pour le maintien de la compétitivité. Les moyens pour les accompagner devront être recherchés et le recours aux pôles de compétitivité et aux pôles d'excellence rurale devra être privilégié.

1.3. Assumer la gestion des milieux et prévenir les risques naturels

Page 23

Le Comité de Massif souligne que l'agriculture, **la sylviculture** et le pastoralisme **contribuent à la gestion des milieux naturels et à la prévention des risques naturels.** La modernisation de ces activités peut s'appuyer sur les « sites pilotes d'agriculture durable » et les « plans d'aménagement et de gestion multi-usages » dans les alpages et les espaces pâturés.

Il souhaite que le schéma stratégique forestier de massif, engagé en 2004, au delà de ses aspects économiques, permette à la forêt alpine de développer un habitat moderne et bioclimatique, de constituer une source d'énergie reproductible, de participer au renouvellement de l'offre touristique en s'inscrivant dans une vision d'avenir. Il soutient le réseau des chartes forestières de massif.

En ce qui concerne la prévention des risques naturels spécifiques à la montagne, le Comité de Massif demande l'établissement d'une charte à l'échelle du massif qui apprécie les niveaux de risques et les mesures de protection et de prévention à prendre. Au delà d'un nécessaire recensement de tous les ouvrages de protection, il demande la réalisation, pour chaque ouvrage, d'un « plan de gestion et de l'entretien » et d'un cahier des charges- type à l'échelle du massif. Il accorde une grande importance à la politique de restauration des terrains de montagne aujourd'hui insuffisamment dotée pour pouvoir remplir convenablement ses missions.